

S-224

S-224

First Session, Thirty-ninth Parliament,
55-56 Elizabeth II, 2006-2007

Première session, trente-neuvième législature,
55-56 Elizabeth II, 2006-2007

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

BILL S-224

PROJET DE LOI S-224

An Act to amend the Access to Information Act and the
Canadian Wheat Board Act

Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur
la Commission canadienne du blé

FIRST READING, APRIL 17, 2007

PREMIÈRE LECTURE LE 17 AVRIL 2007

THE HONOURABLE SENATOR MITCHELL

L'HONORABLE SÉNATEUR MITCHELL

SUMMARY

This enactment amends the *Access to Information Act* to remove the Canadian Wheat Board from Schedule I to the Act. It also repeals a provision of the *Canadian Wheat Board Act* that provides for a review of the appropriateness of the Board's inclusion in that Schedule.

SOMMAIRE

Le texte modifie la *Loi sur l'accès à l'information* de façon que la Commission canadienne du blé ne figure plus à son annexe I. Il abroge également une disposition de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoyant que soit examinée l'opportunité de maintenir l'inclusion de la Commission à cette annexe.

All parliamentary publications are available on the
Parliamentary Internet Parlementaire
at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire »
à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

BILL S-224

PROJET DE LOI S-224

An Act to amend the Access to Information Act and the Canadian Wheat Board Act

Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la Commission canadienne du blé

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

R.S., c. A-1

ACCESS TO INFORMATION ACT

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

L.R., ch. A-1

1. Schedule I to the *Access to Information Act* is amended by striking out the following under the heading "OTHER GOVERNMENT INSTITUTIONS":

1. L'annexe I de la *Loi sur l'accès à l'information* est modifiée par suppression, 5 sous l'intertitre «AUTRES INSTITUTIONS FÉDÉRALES », de ce qui suit :

Canadian Wheat Board
Commission canadienne du blé

Commission canadienne du blé
Canadian Wheat Board

R.S., c. C-24

CANADIAN WHEAT BOARD ACT

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L.R., ch. C-24

2. Section 76.1 of the *Canadian Wheat Board Act* and the heading before it are repealed.

2. L'article 76.1 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* et l'intertitre qui le précède sont abrogés. 10

EXPLANATORY NOTE

Canadian Wheat Board Act

Clause 2: Text of the heading and section 76.1:

REVIEW BY MINISTER

76.1 In the event of a change to the Corporation's mandate, the Minister shall review the appropriateness of the Corporation's inclusion in Schedule I to the *Access to Information Act*.

NOTE EXPLICATIVE

Commission canadienne du blé

Article 2 : Texte de l'intertitre et de l'article 76.1 :

EXAMEN MINISTÉRIEL

76.1 En cas de modification du mandat de la Commission, le ministre examine l'opportunité de maintenir l'inclusion de celle-ci à l'annexe I de la *Loi sur l'accès à l'information*.